

COVID-19 – Continuité pédagogique Fiche parents des élèves du 2nd degré

La continuité pédagogique permet de maintenir un lien entre l'élève et ses enseignants, notamment dans des contextes d'éloignement.

Dans le cas de mesures imposées d'éloignement des collèges et lycées de Nouvelle-Aquitaine, le lien avec l'établissement et les apprentissages doit être maintenu sous diverses formes. Il est important que chaque élève, qu'il ait une connexion internet ou non, bénéficie de cette continuité.

Votre enfant scolarisé dans le second degré a besoin d'être accompagné dans l'appropriation des ressources et des outils. Ses enseignants, le professeur principal, le chef d'établissement, avec l'appui des corps d'inspection, veillent à ce que chaque élève soit en mesure de maintenir un contact régulier avec leurs professeurs et leurs camarades, d'entretenir les connaissances déjà acquises, d'acquérir de nouveaux savoirs.

Accompagner

Comment accompagner mon enfant pendant la fermeture de l'établissement ?

- Je consulte régulièrement le site de l'académie de Bordeaux (www.ac-bordeaux.fr rubrique coronavirus) et celui de l'établissement pour rester informé sur l'évolution de l'épidémie.
- Je m'assure que mon enfant est en possession de ses codes d'accès à l'ENT du collège (*Ecole Directe*) pour recevoir toutes les informations importantes concernant sa scolarité.

Si je dispose d'une connexion internet :

- Mon enfant se connecte à « Ecole Directe » et à son compte « Office 365 » afin de consulter les informations déjà disponibles.
- J'ouvre un compte pour mon enfant sur la plateforme du Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) « Ma classe à la maison » et je l'accompagne dans la prise en main de cet outil :
 - pour les collégiens : <https://college.cned.fr>
- Je consulte également le site de l'établissement.

Si je ne dispose pas d'une connexion internet :

- Je prends contact avec le chef d'établissement pour connaître les modalités de travail de mon enfant pendant la période d'éloignement.